

BELGIQUE - COMMUNAUTE FRANCAISE

Mondialisation de la culture – Guichet unique d’export culturel

Réorganisation structurelle des aides à l’exportation de la Culture – Abandon des limites restrictives contenues dans les accords bilatéraux – Guichet unique

Contexte

On sait que la diplomatie culturelle constitue un aspect important de la politique culturelle publique et un moteur majeur de la mobilité des professionnels de la Culture. En général, la diplomatie culturelle se développe au travers une multitude d’accords bilatéraux conclus entre Etats ou Régions. La Communauté française de Belgique (CFB) est liée par des accords à contenu culturel avec plus de 40 pays contenant chacun des conditions particulières d’octroi des aides.

Fonctionnement et bénéfices

Depuis 2006, le CGRI-DRI (Commissariat général aux relations internationales-Direction générale des Relations Internationales) qui est l’administration publique chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles), a entièrement réorganisé la politique d’exportation culturelle : dorénavant, les aides à l’exportation peuvent être octroyées par le CGRI-DRI pour exporter vers n’importe quel pays dans le monde, même s’il n’existe pas d’accord culturel.

Un guichet unique (<http://www.wbri.be/culture>) concentre toutes les informations et tous les formulaires pour tous les programmes d’aide, tous secteurs culturels et pays confondus. Toute demande peut donc être introduite via ce site. Une fois la demande introduite, c’est l’administration qui traite le dossier et réoriente les crédits.

Effets sur la mobilité des professionnels nationaux et étrangers

Les résultats sont extrêmement positifs : information accessible aux professionnels, simplification et augmentation du nombre de demandes, augmentation du montant des aides, développement des exportations vers notamment la France, la Corée, la Chine, le Japon, le Québec et les Etats-Unis.

Débats récents/évaluation politique ou technique

Le CGRI-DRI mène actuellement une réflexion sur la question de l’intégration systématique d’une aide à la mobilité à tout projet soutenu par la CFB.

Source

CGRI- Direction générale des Relations Internationales, *Rapport d’activité 2007*, 168 pp., sp. 113 et ss.

Auteur

Suzanne Capiiau